

Autisme: « Il est normal d'être sensible à la différence »

ÉCRIT PAR JOHANNE GARBY

7 avril 2021



La proposition de loi de la députée Nadia Essayan, visant à améliorer l'accessibilité des personnes qui ont un trouble du spectre de l'autisme, par la mise en place d'une « heure silencieuse » dans les magasins de grande distribution a été adoptée le 28 janvier. En Guadeloupe, certains acteurs ont anticipé. C'est le cas du Carrefour contact de Saint-François. Le directeur, Cyril Guédon pose un constat positif de cette initiative.

Le Courrier de Guadeloupe : Quel cheminement vous a amené à appliquer les heures calmes ?

Cyril Guédon : En décembre 2019, mon attention a été fortement retenue par un article de presse de Vendée, concernant une enseigne qui appliquait les heures calmes. J'ai trouvé cette idée vraiment très intéressante pour cette population de personnes atteintes de troubles de

l'autisme. Je suis moi-même sensible au bruit et je choisis autant que possible d'évoluer dans le calme. Il me tenait à cœur d'apporter ma contribution et parallèlement l'association Tous en bleu m'a sollicité. Les événements se sont ensuite enchaînés de façon évidente.

Quels changements avez-vous instaurés ?

Il y a un an, j'ai décidé de mettre en place deux heures calmes par semaine, tous les jeudis de 13h à 15h. Ces heures calmes se caractérisent par la diminution maximale de la lumière, nous sommes alors à 35 % de luminosité, pas de fond musical, donc la radio est éteinte et le son des scans en caisse est réduit au minimum.

L'application des heures calmes sous-entend la participation de chacun. Comment vos collaborateurs ont-ils été sensibilisés et formés ?

L'équipe a été sensibilisée et formée par l'association Tous en bleu qui nous accompagne dans notre démarche. Nous sommes en mesure d'accompagner au mieux le public concerné, en étant plus réceptif et plus attentif. Nous sommes conscients que l'humain est très important et que l'implication de chacun compte.

Comment votre clientèle a-t-elle réagi ?

La période d'adaptation a été courte, passée l'effet de surprise, la clientèle s'est montrée vraiment enchantée. D'ailleurs ce dispositif a élargi le spectre des personnes sensibles à un environnement plus serein. Nous avons vu apparaître un nouveau profil de clients sur ces heures calmes, en attente de sérénité et d'une ambiance plus apaisée.

Et la clientèle touchée par les troubles du spectre de l'autisme, comment a-t-elle accueilli votre démarche ?

C'est une clientèle plutôt discrète, souvent des parents accompagnés de leur enfant atteint de troubles du spectre de l'autisme. Nous avons eu des retours très positifs. Certains actes qui sont faciles pour nous, représentent parfois pour ces familles un parcours à préparer et des difficultés à anticiper. Par notre action, nous facilitons leur quotidien, au moins pour ce moment de courses.

Quel bilan faites-vous aujourd'hui après 1 an d'application ?

Je dresse un bilan très positif. Et c'est vraiment sans aucun regret que j'ai mis ce dispositif en place. Je pense qu'il est normal d'être sensible à la différence et aux difficultés que cela engendre. La contribution de l'association Tous en bleu ainsi que l'adhésion de mon équipe ont transformé cet essai en une véritable expérience humaine.

Prévoyez-vous d'élargir les heures calmes à d'autres créneaux horaires ?

C'est fait. Depuis le 6 avril, nous appliquons les heures calmes les après-midi du lundi au samedi, de 13h à 15h.